

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste...
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG, rue Favart, 14;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Février 1881.

Suivant l'usage, demain, l'Écho
Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

La commission sénatoriale qui s'occupe
de la réforme judiciaire a enfin terminé ses
travaux; elle n'a pas voulu se contenter de
repousser le projet passionné et informe
adopté par la Chambre des députés, elle lui
a substitué une nouvelle rédaction qui consi-
tue en effet une réforme judiciaire, mais
qui n'a pas eu l'approbation de M. Cazot, le
garde des sceaux que M. Gambetta n'a ja-
mais vu.

C'est surtout la suspension de l'ina-
movibilité pendant un an qu'il lui en coûte de
voir disparaître du projet de la commission.
Pouvoir révoquer à tort et à travers tous les
magistrats suspects de réaction ou peu sus-
ceptibles de docilité, voilà qui était fort bien,
et M. Cazot eût pu, tout à son aise, peupler
de ses créatures, non plus seulement les
parquets, mais les cours et les tribunaux.

Espérons que le Sénat soutiendra éner-
giquement sa commission et défendra réso-
lument cette magistrature si injustement et
si odieusement attaquée depuis quelque
temps.

La commission nommée pour examiner
la proposition de M. Lenglé tendant à la
suppression du scrutin secret s'est réunie.

Elle a organisé son bureau en nommant
M. Guichard président et M. Benoist secré-
taire.

Abordant ensuite la question soumise à
son examen, elle a posé ce principe qu'on
ne pouvait démentir modifier le règle-

ment de la Chambre en vue d'assurer le suc-
cès de telle ou telle proposition de loi parti-
culière.

En conséquence, la commission, voulant
protester contre la connexité établie entre la
proposition Lenglé et la proposition Bar-
doux, a décidé de ne pas se prononcer sur
la première de ces propositions avant que
la Chambre ait statué par son vote sur la
seconde.

Cette décision a été prise au moment où
M. Pascal Duprat, compère, dit-on, de M.
Gambetta, venait de quitter la salle de la
réunion. Informé à son retour et de la réso-
lution prise par la commission et de la sé-
paration de cette dernière, M. Duprat a fait
entendre de vives protestations.

L'ordre du jour pur et simple, dont le
cabinet s'est contenté le 24, a été adopté par
159 voix contre 109. Les chiffres annoncés
en séance avaient été 166 contre 112. Les
ministres ont donc obtenu une majorité de
50 voix.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Farre
ont eu le courage de se donner eux-mêmes
leurs voix. M. de Freycinet, qui aurait dû
également s'abstenir de prendre part au
vote, s'est prononcé en faveur de ses anciens
collègues; il en est de même de MM. Cazot
et Magnin.

Nous devons relever aussi dans ce scrutin
les voix de tous les fonctionnaires, généraux
et amiraux, qui se sont crus obligés de voter
pour le gouvernement; ce sont MM. les
général d'Andlau, Billot, de Chabron,
Dubroys-Fresnay, Faïdherbe, Frébaut,
Gresley, Grévy, Guillemaut, Pélissier; MM.
les amiraux Jauréguiberry et Pothuaux;
MM. Arago, Bernard, Bertiauld, Challemel-
Lacour, Dauphin, Denormandie, Faye,
Albert Grévy, Hérolf, Ronjat.

Le maréchal Canrobert, les généraux
Arnaudeau, Chanzy, de Cisse, de la Jaille
se sont abstenus.

Nous remarquons également, parmi les
abstentionnistes, MM. Béranger, Dufaure,
Gouin, amiral Jaurès, Krantz, Laboulaye,

de Lasteyrie, de Malleville, Jules Simon et
Tribert, qui appartiennent au centre gauche;
Ferroillat, de la gauche; H. Fournier,
Achille Joubert, Viellard-Migeon, de la
droite.

M. Waddington, qui s'est trouvé mêlé à
cette question des affaires de la Grèce, n'a
pas pris part au vote.

TOUJOURS LES 30,000 FUSILS.

De toutes parts arrivent des révélations
sur les livraisons d'armes, et il est impossi-
ble au gouvernement de nier qu'il ait eu con-
naissance de marchés ayant entraîné,
comme à Toulouse, par exemple, un verse-
ment de 100,000 fr. ou ayant motivé une
instance judiciaire, comme à Paris, instance
qui a obligé les ministres des finances et de
la guerre à constituer avoués. L'intervention
au Havre du commissaire de surveillance
établit aussi que le ministre des travaux pu-
blics a été prévenu. Et l'on se demande com-
ment le gouvernement a attendu, pour frap-
per d'interdiction le transport à l'étranger
d'armes et de cartouches, que le Livre bleu
anglais et la presse aient signalé les promesses
du général Farre et le commencement d'exé-
cution de ces promesses.

Une dépêche de Dunkerque, publiée par
l'Agence Havas, qui parle dès qu'il ne lui est
plus ordonné de se taire, est ainsi conçue :

Dunkerque, 24 février.

Les autorités empêchent l'embarquement des
caisses de fusils et des barils de cartouches arrivés
ici depuis cinq jours, et déposés sur le quai aux pé-
troles.

Ainsi, depuis cinq jours, par conséquent
dès le 19, des caisses de fusils et des barils
de cartouches étaient à Dunkerque déposés
sur le quai aux pétroles, et le gouvernement
n'en savait rien le 24 février, s'il faut en
croire ses déclarations devant la Chambre.
Mais la vérité est que le gouvernement ne
pouvait ignorer ces faits, très-bien précisés
dans la lettre suivante adressée à Paris-
Journal :

« Monsieur, ne cherchez plus où s'em-

barquent les munitions de guerre destinées
à la Grèce, c'est à Dunkerque. Le navire qui
doit les prendre doit arriver ce soir de Glas-
gow, le courtier du navire est M. Spiers,
l'affrèteur M. Nys, représentant de la mai-
son Helbronner et Co. On fait courir le bruit
que ce sont des armes de rebut; mais pour-
quoi alors une autorisation de la préfecture
du Nord a-t-elle été nécessaire, si ce n'est
pour embarquer les poudres que le susdit
navire doit prendre? Le tout doit être dé-
chargé au Pirée. Supprimez les noms pro-
pres: par le temps qui court, on ne sait ce
qui peut arriver, et pour plus de sûreté je
fais jeter ma lettre à la poste à l'endroit que
porte l'enveloppe; détruisez-la, c'est plus
sûr.

« Un de vos amis. »

Le gouvernement n'a agi pour empêcher
l'embarquement des armes que soulevé par
les protestations qui se sont produites à la
tribune et dans la presse.

Du reste, le gouvernement était mieux
instruit qu'il ne disait. En effet, un décret
existe, qui ne permet de vendre le matériel
de guerre qu'aux conditions suivantes :

- 1° Que ce matériel sera de rebut;
2° Que l'acquéreur devra faire connaître
que ledit matériel est destiné à l'exporta-
tion;
3° Que le gouvernement devra être prévenu de
l'achat;

4° Que LE LIEU DE DESTINATION DES ARMES
ACHETÉES DEVRA ÊTRE MENTIONNÉ DANS LA DE-
MANDE DE L'ACQUÉREUR.

Mais, dit-on, ces conditions n'ont pas été
remplies. Est-ce croyable? Des armes ont
été extraites de nos arsenaux de Vincennes,
de Grenoble, et les directeurs n'en ont pas
prévenu le ministre de la guerre? Dans
quelle anarchie sommes-nous donc tom-
bés?

Et l'autorisation de M. Andrieux, elle n'est
pas niable. Cependant, à son occasion, le
Temps a dit :

« Le préfet de police n'a pas d'autorisa-
tion à donner pour les transports d'armes.
Il se borne à accuser réception de la déclara-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Cette plainte se fit entendre avec un ensemble
si parfait, qu'on pouvait croire aux bonnes dispo-
sitions manifestées depuis peu par la baronne pour
l'esprit d'union en famille.

— Oh! reprit-elle amèrement, quand j'ai vu se
prolonger cet à-parlé et ensuite paraître ce jeune
homme...

— Mais puisque je vous dis que c'est faux, Xa-
vier ne ment jamais.

— Eh! il n'est pas question de ton cousin, je
parle de ce M. Le Mahouët.

— Lui! dit Alphonse. Lui! impossible, ma tante.

— Est-tu riche?

— Un homme qui cherche une place d'employé!

— Il fait encore mieux que toi, qui te contentes

d'être un fainéant.

— Ma tante!

— Tu peux maintenant t'occuper tout seul de

trouver une femme. Manquer un pareil mariage!

— Mais enfin, dit Alphonse exaspéré, qui vous
affirme que, maintenant, vous voyez juste, puisque
tout à l'heure vous avez vu de travers?

— Est-il aimable! mon neveu, dit la baronne
avec une ironie qui décelait mieux encore son irri-
tation que les reproches précédents.

— Qui sait? reprit Alphonse poussé à bout;
c'est peut-être à cause de vous que la jeune fille ne
veut pas de moi.

— Ah! c'est trop fort, glapit la baronne offensée.
S'il ne faisait pas nuit, je te prierais de descendre
du coupé.

— Ma tante, soupira l'infortuné en revenant un
peu à lui-même, pardonnez-moi, je ne sais plus ce
que je dis.

— A la bonne heure, répondit la baronne. Hé-
las! mon pauvre enfant, nous sommes bien mal-
heureux.

Le pronom collectif entraînait décidément dans le
vocabulaire de M^{me} de Grénaff. Alphonse le prit-il
simplement pour l'expression de la sympathie?
Peut-être. Toujours est-il qu'il se calma un peu, ce
qui amena également la baronne à s'adoucir. Le
dialogue apaisé se continua ainsi :

— Vous croyez vraiment que c'est ce M. Le
Mahouët qui me supplante?

— J'en suis sûr. J'ai vu Renée sourire à M^{me} de
Valbret qui conduisait ce jeune homme, tandis
qu'elle nous parlait d'un ton glacial.

— Alors pourquoi êtes-vous fâchée contre moi?

— Parce qu'au fond des choses tu as des torts,
et que l'on motive sur ces torts la préférence don-
née à cet étranger.

— Mais que peut-on me reprocher?

— D'être égoïste et mal élevé. C'est ce qui me
fait le dire...

La baronne s'interrompit. Un *rallentando* mar-
qué, suivi d'une immobilité complète, lui prouvait
qu'elle avait atteint la porte si joyeusement fran-
chissant par elle et par Alphonse quelques heures plus
tôt.

— Me voici rendue, dit-elle. Descends et sonne.
Je m'enrhumme facilement. J'ai peur d'avoir froid en
attendant que l'on ouvre.

Alphonse obéit, et, quand les voies furent prépa-
rées, il vit passer, comme un éclair, sa tante,
serrant autour d'elle manteaux et capuchon. Tou-
tefois, elle lui cria :

— Je t'attendrai à midi.

Il ne répondit rien, se rejeta dans le coupé, donna
au cocher l'adresse de son hôtel, ferma bruyamment
la portière; puis, il se croisa les bras, et, sombre,
pencha la tête, ne sachant pas s'il devait trouver
dans son cœur un dernier espoir, des larmes, ou
une colère. Toutes les réalités qu'il avait failli
saisir, toutes les chimères que, depuis quelques
jours, il caressait dans sa pensée, tout s'évanouis-
sait en tourbillonnant devant ses yeux. De cette

confusion sortait clairement deux mots qui réson-
naient à son oreille :

« Égoïste et mal élevé!... »

— C'est incroyable, ma parole! Mal élevé! moi!
un des jeunes gens les plus accomplis de ma pro-
vince!... Égoïste! Je voudrais bien savoir en quoi?
J'ai mangé sans me plaindre tout ce qu'elle m'a
donné... Je me suis gelé, là, pour son service.
J'avais eu chaud, moi aussi...

Presque malgré lui, sa pensée descend et re-
monte sans cesse de l'instant où il apparut chez la
baronne à celui qui le voit maintenant se désoler.
Chaque nouvel examen ne lui apporte qu'un témoi-
gnage plus complet d'innocence. Enfin, il arrive un
moment où cette pensée inquiète franchit les
limites, pourtant justes en apparence, dans les-
quelles elle était maintenue. Égoïste et mal élevé!
C'est singulier comme ces deux mots s'adaptent à
une circonstance... C'est étrange aussi que, précé-
dement, ce soit ce M. Le Mahouët. Mais, voyons,
c'est absurde! Par lui-même, cet acte n'a pas une
importance qui puisse amener de pareils résultats.
Puis, comment aurait-on pu le connaître? Il n'est
pas supposable que ce jeune homme étranger,
présenté par un ami, ait tout à coup raconté... Il
n'aurait pu que se nuire. Aucune confiance, au-
cune récompense surtout, ne suit une révélation
dans laquelle on se loue soi-même, en accusant
les autres. Ceci ne se soutient pas. D'ailleurs, par

tion que la personne qui opère ces transports est obligée de faire. La lettre d'autorisation que publie le *Gaulois* ne peut donc être qu'une pièce fausse. »

La pièce est si peu fausse que M. le duc d'Audiffret-Pasquier en a donné l'autre jour lecture à la tribune du Sénat, et le gouvernement ne l'a pas contredite.

C'est donc l'allégation du *Temps* qui est absolument fausse.

Le *National* cherche-t-il à compromettre de plus en plus ses amis au pouvoir? Voici ce que dit la feuille de M. Pessard :

« Outre les fusils et munitions dont il a été question, on assure que des mitrailleuses hors d'usage auraient été aussi dirigées vers la Grèce. (Sous toutes réserves.) »

Au nom du système d'indemnité admis par M. Ferry, nous faudra-t-il payer les frais des aventures républicaines en allouant des millions à des fournisseurs dont on résilie les traités, et à la Grèce à qui l'on aurait vendu des armes « hors d'usage » ?

Le docteur Després, chirurgien de l'hôpital de la Charité, n'est certes pas suspect de « cléricisme ». En qualité de républicain et d'athée, il doit être cru lorsqu'il rend hommage au dévouement des religieuses.

Or, il vient d'écrire au préfet de la Seine pour protester courageusement contre la « laïcisation » des hôpitaux et l'expulsion des Sœurs qui soignent les malades, mesure prise « sans enquête préalable » et « sans consulter le corps médical ».

Il y voit avec raison « la désorganisation des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance ».

Ses arguments sont graves :

1° « Une laïque pourra être mariée, et alors tout le temps qu'elle pourra prendre au service des malades elle le prendra pour son ménage. »

2° « Elle peut recueillir pour elle des bijoux, bagues, boucles d'oreilles, que prennent d'ordinaire les gens de service aux mourants. Pour la religieuse, « la tentation n'existe pas. »

3° « Une laïque aura son enfant ou son mari malade, elle n'hésitera pas à prendre sur la nourriture commune des malades quelques douceurs pour les siens... »

4° (Ceci est à retenir) « Depuis vingt-six ans, je n'ai jamais vu une religieuse sale ou sentant le vin » ! (Quel aveu !)

5° Il y a des maladies contagieuses et des salles spéciales pour elles ; « y mettez-vous une laïque, mère de famille, qui portera aux siens le mal contagieux » ?...

Reste enfin la question de dépense que traite le docteur Després, mais qui n'embarasse guère le préfet de la Seine, occupé à satisfaire ses haïmes avant tout.

Nous relevons les arguments du docteur Després en rendant justice à sa sincérité et à son courage ; ils ont d'autant plus de poids que ce médecin se déclare absolument anti-cléric et républicain.

quel prodige d'audace et d'habileté le pauvre avocat, l'humble solliciteur, aurait-il pu amener l'obscur emploi qu'il convoitait à se transformer en un mariage magnifique, un mariage opulent ? Tout cela, c'est le mystère, c'est la nuit....

... Tout à coup une idée saisit Alphonse, idée terrible, idée suffocante. Allons donc ! il faut qu'un homme soit fou pour qu'une idée pareille lui rentre dans l'esprit ! Et pourtant, non seulement elle venait de surgir dans le sien, mais elle s'y enfonçait, mais elle s'y clarifiait... Cette haute taille, cette maigre, ces cheveux blancs, jusqu'à cette voix... Oh ! il y a de quoi en mourir ! Pourtant ce costume ?... et dans un omnibus ?... « Impossible, impossible, je le répète, c'est impossible. »

... Mais le fantôme qui s'était ainsi dressé devant Alphonse n'entendait pas ce mot de congé. Il demeurait, il écartait de plus en plus les nuages. Avec Alphonse il descendit de la voiture, il monta dans le haut réduit ; puis il se balança, comme l'aurait fait un songe, au-dessus du lit où le jeune homme espérait en vain rencontrer un peu de sommeil. Alphonse combattit longtemps cette obsession : enfin, à bout de raisonnements en même temps que de forces, il termina par cette résolution, la meilleure, assurément, qu'il pût prendre :

— Dès qu'il fera jour, j'irai trouver Xavier.

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont reçu de Londres le télégramme suivant qui peut paraître exagéré :

« Les relations de l'Angleterre et de la France sont tellement tendues que c'est le comte Munster qui sert d'intermédiaire entre M. Challemel-Lacour et lord Granville qui a nettement posé cette question : Avec qui est M. Challemel ? Est-ce avec M. Jules Grévy ou avec M. Gambetta ? »

Les nouvelles données par le *Standard* au sujet d'une violente altercation du bey de Tunis avec M. Roustan, sont formellement démenties.

Un télégramme d'Alger dit que les récits sur les mesures militaires prises contre les incursions des tribus insoumises de la Tunisie, ont été exagérés. Une demi-compagnie seulement a été envoyée sur le point de la frontière menacé.

SECONDE VISITE CHEZ M. PARNELL.

M. Parnell est de retour à Paris, et il a eu un entretien avec l'ancien sous-préfet de Saumur, le sympathique M. O'Neill de Tyrone, de souche irlandaise, et qui, à ce titre, ne peut manquer de s'intéresser au sort de sa mère-patrie.

Voici, d'après le *Triboulet*, à quelle occasion a eu lieu cette entrevue :

« Depuis le premier séjour du chef de la Ligue agraire, il s'est produit, au sujet de ses relations avec la presse française, un mouvement d'opinion peu favorable à la cause qu'il est venu défendre parmi nous. On a reproché à M. Parnell d'avoir compromis, par ses relations trop intimes avec les chefs du radicalisme et les rédacteurs de la presse intransigeante, les intérêts de la nation irlandaise. Nous avions à cœur d'avoir avec lui une explication à ce sujet. »

M. le vicomte O'Neill de Tyrone avait bien voulu nous accompagner dans la visite que nous avons faite à l'hôtel Brighton. Inutile d'ajouter que nous avons été accueillis à bras ouverts.

Outre M. Parnell, nous avons rencontré MM. O'Kelly, un parfait gentleman qui parle français comme un Parisien, et Aegan, le trésorier de la Ligue agraire. Voici le résumé de notre conversation :

M. O'Neill de Tyrone. — Je ne vous cacherais pas que, depuis votre premier voyage à Paris, la sympathie que vous aviez inspirée aux conservateurs et aux catholiques a été quelque peu refroidie par vos relations avec les journaux rouges, et surtout avec M. Rochefort qui n'est pas seulement un révolutionnaire, mais encore un coryphée du parti anti-religieux.

M. Parnell. — Les conservateurs français se sont complètement trompés sur la nature de mes relations avec la presse de leur pays. A peine arrivé à Paris, j'ai été assailli par les rédacteurs de tous les journaux,

sans distinction de nuances. Le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Triboulet*, m'ont envoyé des reporters qui se sont rencontrés chez moi avec ceux de la presse radicale. Je n'étais pas venu à Paris pour faire œuvre politique, pour m'affilier à un parti quelconque. J'y étais venu pour plaider une cause sociale, une cause digne de la pitié de tous les hommes de cœur, celle de l'Irlande opprimée et sur le point de mourir de faim.

Voilà pourquoi j'ai accepté avec reconnaissance le concours de tous les journalistes qui ont bien voulu me seconder dans cette grande tâche. Nous ne sommes ni des radicaux ni des impies, mais nous voulons gagner à la cause irlandaise toutes les voix assez puissantes pour soulever en sa faveur la sympathie du noble peuple français. Du reste, nous n'avons pas été voir M. Rochefort, c'est lui qui est venu nous trouver le premier. Le seul homme politique français vers lequel nous ayons fait les premiers pas est M. Victor Hugo.

Nous lui devons cette déférence, non seulement à cause de son âge, mais encore à raison de son immense popularité dans l'Europe entière et de la générosité avec laquelle il a toujours pris la défense des peuples déshérités.

J'ajouterai, nous a dit M. Parnell, que nous avons sollicité à deux reprises différentes une entrevue avec M. Emile de Girardin, le doyen de la presse française, et que nous n'avons même pas obtenu une seule fois l'honneur d'une réponse.

M. O'Neill de Tyrone. — Mais l'archevêque de Dublin s'est prononcé publiquement contre vous, et je dois vous avouer que son intervention pourrait vous avoir aliéné beaucoup de consciences catholiques.

M. Parnell. — Le désaveu de l'archevêque de Dublin ne nous inquiète en aucune façon. Depuis l'année 1472, tous les archevêques de Dublin, sans exception, ont été hostiles à la cause irlandaise. C'est une tradition de ce siège archiepiscopal. Nommés par le gouvernement anglais qui les choisit avec soin, ces prélats catholiques partagent à notre égard les préjugés et les préventions de l'église anglicane officielle.

Mais, en dehors de l'archevêque de Dublin, vous ne trouverez pas un seul évêque irlandais qui ne soit au fond de l'âme absolument dévoué à notre cause. J'irai même, sans crainte d'être démenti, que si nous n'avons pas pour nous l'archevêque de Dublin, nous avons tout son clergé.

M. O'Neill de Tyrone. — Je m'étonne que vous n'avez pas eu la pensée de rendre visite à M^r l'archevêque de Paris et à M. Ferdinand de Lesseps. Ils ont, l'un et l'autre, d'ardentes sympathies pour l'Irlande, et cette démarche serait, je crois, bien accueillie par l'opinion publique.

M. Parnell. — Je suis heureux d'avoir prévenu votre pensée. Je ne quitterai pas Paris sans avoir fait ces deux visites et je compte dès demain me rendre auprès de M^r Guibert.

Après cette courte entrevue, nous avons pris congé de M. Parnell et de ses amis. Nous croyons qu'elle fera tomber des préventions injustes et qui pourraient dis-

ciel ne sèment ni ne moissonnent ; les lys des champs ne flent pas leur blanche parure ; le Père céleste prend soin d'eux...

Allons, confiance, mon pauvre cœur, murmura l'infirmes. Mon Dieu, pardonnez-moi mes défaillances ; vous savez bien qu'une mère c'est faible quelquefois...

Et ce fut en disant « Fiat ! » qu'elle ferma les yeux.

Quand elle les rouvrit, la pâle clarté d'une matinée d'automne annonçait que l'heure du réveil avait sonné pour tous. L'infirmes, dont les mains seules pouvaient se mouvoir, souleva un peu le rideau qui entourait son lit et appela doucement :

— Êtes-vous là, Anne-Marie ?

Aussitôt le rideau fut repoussé tout à fait. Étienne tomba à genoux près de ce lit de souffrance, où tant de prières et d'immolations résignées avaient été offertes au ciel en sa faveur.

— Ma mère ! s'écria-t-il, ma sainte mère !

Il ne put, tout d'abord, en dire davantage. L'infirmes le regardait avec une sorte de saisissement.

— Rendez grâce à Dieu ! reprit-il.

— Rendre grâce à Dieu, mais de quoi ? de quoi donc, mon cher enfant ?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

créditer une cause digne de toutes les sympathies françaises. — Harry. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 février.
Le marché supporte à la fois des réalisations de fin de semaine et des liquidations anticipées. Il en résulte un temps d'arrêt, particulièrement sur nos rentes. Le 5 0/0 est à 119.50.

Le mouvement de hausse est très-nettement indiqué sur l'action du Crédit Foncier. On est à 1.682.50, et les achats du comptant se multiplient. L'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est très-ferme à 680.

On cote 1.220 sur la Banque de Paris, et 1.025 sur le Comptoir d'Escompte. C'est aujourd'hui que les actionnaires du Crédit Général Français divisent la répartition du complément du dividende de 1880. La Banque de Prêts à l'Industrie se classe dans les portefeuilles à 623 et 630.

On constate de nombreux achats sur les obligations de 100 francs 3 0/0 de la Rente Mutuelle. Ce titre offre justement beaucoup d'attrait pour les capitalistes. L'obligation émise par la Société des Eaux d'Hyères constitue un placement à plus de 5 0/0. Elle est offerte au public à 287.50.

L'action des Forges, Laminoirs et Acieries d'Ivry peut encore être obtenue à 350 francs, prix net. Elles sont entièrement libérées.

On accorde beaucoup d'attention à l'affaire de la Grande Imprimerie.

L'action du Gaz est à 1.675. Lyon, 1.590. Midi, 1.175.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain 6 mars aura lieu, à la salle des audiences du tribunal de commerce de Saumur, l'élection d'un juge suppléant à ce tribunal, en remplacement de M. Sabatier, nommé juge au scrutin du 19 décembre dernier.

Le scrutin sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

LA PROPOSITION LENGLE.

Voici le texte de la proposition de M. Lengle ayant pour objet la nomination d'une commission d'enquête, rejetée à la Chambre des députés par 290 voix sur 424 votants :

« Considérant qu'il résulte des dépêches du ministre de la Grande-Bretagne à Athènes que le gouvernement français a promis de livrer à la Grèce 30,000 fusils ;

« Considérant qu'entre ces affirmations et les dénégations de M. le président du Conseil des ministres de la République française, il existe une contradiction absolue ;

« Considérant que cette contradiction emprunte un caractère de gravité exceptionnelle aux révélations de la presse française sur des livraisons faites à la Grèce de matériel et de munitions sortant des arsenaux de l'Etat ;

« Considérant que des affirmations d'un côté et des dénégations de l'autre sont impuissantes à écarter une question qui intéresse l'honneur et la sécurité de la France ;

« La Chambre des députés décide qu'il a lieu de procéder à une enquête parlementaire sur les suites qui ont été données, soit directement, soit indirectement, à la demande formée par le gouvernement hellénique auprès du gouvernement français, à l'effet d'obtenir des armes et des munitions. »

Telle est la proposition que trois députés de Maine-et-Loire, MM. Benoist, Louis Janvier de la Motte et Mailé, ont cru devoir repousser, en compagnie de la majorité républicaine de la Chambre.

On voit combien les hommes qui nous gouvernent redoutent la lumière.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs, dimanche prochain 6 mars, à huit heures, une soirée musicale dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Les *Dragons de Villars*, fantaisie, par la Musique municipale.

2. Fantaisie sur *Faust*, d'Alard, pour violon et piano.

3. Romance des *Absents*, chantée par M. Lambert.

4. La *Flûte enchantée*, fantaisie, par la Musique municipale.

5. *Souvenir de Bade*, de Léonard, pour violon et piano.

6. La *Sieste*, blquette, chantée par M. Lambert.

7. Cavatine, de Raff, pour violon et piano.

8. Couplets de *Griott*, chantés par M. Lambert.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, et de M^e BOUJU, notaire à Coron.

VENTE

PAR LICITATION, Aux enchères publiques, Entre majeure et mineure DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés au bourg de la commune de Coron,

Et consistant en deux morceaux de terre se tenant.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOUJU, notaire à Coron, le dimanche vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf février dernier :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie Cesbron, veuve du sieur François Rousseau, devideuse, demeurant au bourg de la commune de Coron, — ayant, ladite dame, M^e Albert pour avoué :

En présence de M^{me} Marie Bernier, veuve du sieur François Cesbron, tisserande à Coron, quartier de la Basse-Rue, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie-Louise-Françoise Cesbron, sa fille mineure, issue du mariage d'entre elle et le sieur François Cesbron, son mari, décédé, — ayant, ladite dame, es-qualité, M^e Le Ray pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Pierre Mossot, domestique, cultivateur à la Basse-Lande-Biard, commune de Coron ;

Il sera procédé, au jour lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bouju, notaire à Coron, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après :

LOT UNIQUE.

Deux morceaux de terre se tenant, situés au bourg de la commune de Coron, quartier de la Basse-Rue, dont l'un, porté au cadastre sous le numéro 1^{er} du 1^{er} polygone de la section D, pour une contenance de quatre ares soixante centiares, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, au midi le morceau de terre ci-après, et au nord le chemin allant de la Basse-Rue à la route de la Plaine ; — et dont l'autre, porté au cadastre sous le numéro 4 des mêmes polygone et section, pour une contenance de sept ares dix centiares environ, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre à Gaulais, ligne bornée entre, au midi terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, et au nord le morceau de terre ci-dessus, terre à Brunet, ligne bornée entre, et terre à Benjamin Boussion, avec une ligne aussi bornée entre.

Mise à prix... 550 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué, poursuivant la vente ;

Soit à M^e BOUJU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le 25 février 1881.

Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 28 février 1881, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (141) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ POINEAU-BROUILLY.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de la dame Marie Brouilly, veuve du sieur Jean Poineau, marchand de chaussures à Vihiers, sont invités à remettre, dans un délai de vingt jours, à partir de ce jour, soit à M. Doussain, comptable à Saumur, syndic de la faillite, soit au greffe du tribunal de commerce, contre un récépissé, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues.

La vérification des créances aura lieu en la salle des faillites du tribunal de commerce, le vendredi 25 mars 1881, à une heure du soir.

Le greffier, L. BONNEAU. (144)

M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Daclier, n^o 28, demande immédiatement un petit clerc sachant bien écrire. (150)

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Les marchandises du magasin des époux Malvert, de Fontevault, ont été vendues aux époux Raufasle, dudit lieu. — Toutes réclamations contre la délivrance du prix devront être adressées audit notaire, d'ici dix jours.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

MAISON
Bien située, à Fontevault, Avec 22 ares d'excellent terrain en jardinage, joignant le ruisseau. Vente des produits assurée. S'adresser audit notaire. (146)

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE 5,000 francs, garantis première hypothèque.
S'adresser audit notaire. (147)

Études de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

PAR LICITATION,

D'IMMEUBLES

Provenant de la succession de M. Herbaut, ancien notaire, Le dimanche 6 mars 1881, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

Par le ministère dudit M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, son collègue.

Ville et commune de Saumur.

1^{er} LOT.

Rue de la Petite-Bilange, n^o 17, maison, cours et dépendances. Mise à prix... 10,000 fr.

2^e LOT.

Rue de la Monnaie, n^o 6, maison et cour. Mise à prix... 2,000 fr.

3^e LOT.

Rue de la Monnaie, grand terrain, joignant les deux lots ci-dessus. Mise à prix... 2,000 fr.

4^e LOT.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Maligrolles. Mise à prix... 120 fr.

S'adresser auxdits notaires. (131)

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

CLOS DE MURS,

Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAÎCHEMENT RESTAURÉE,

Située rue de la Grise, n^o 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2. (121)

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n^o 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

A VENDRE

Un HARMONIUM TRANSPORTEUR pour salon et chapelle, de Christophe et Etienne. S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur
des
Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
Universelle Internationale
PARIS 1878

Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A VENDRE
UN CHARIOT SUSPENDU
Une Américaine et un Dogkart.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE TRÈS-BONNE CHÈVRE
S'adresser, pour les renseignements
7, rue de Fontevault, à Saumur.

Mme VALET
Ancienne chemisière de la
MAISON MURAY.
Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12,
A SAUMUR.
Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE
De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGEUR.
Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

PASTILLES GÉRAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTUI : 1^{fr} 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Maine)
DETAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mand.-poste.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien. (734)

MALADIES DE LA PEAU
Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang
Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE
LE POT : 2 FR.
Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzonne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

Salsepareille FONTAINE
LE FLACON : 5 FR.
Salsepareille alcaline iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)
Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.
Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique, fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

MÉDECINE INTIME
Guérison immédiate des Rétrécissements,
Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D^r COOBERN, avec lequel on peut se traiter seul : 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25).
Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.